

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 10 septembre 2024

Délibération N° DE_2024_98

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	6	7
Date de la convocation : 05/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés : Emilie MALEYSSON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe BRILLANT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition parcelles 125 A 524, 526 et 528 - M.LE FLOHIC Régis - Mme DAUMARIE Anne-Marie

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'acquérir les parcelles :

- 125 A 524 (ex 203) lieu-dit « la Simonde » d'une contenance de 1a 16ca
- 125 A 526 (ex 203) lieu-dit « la Simonde » d'une contenance de 1a 42ca
- 125 A 528 (ex 469) lieu-dit « Lafigère » d'une contenance de 1a 08ca

Ces parcelles appartiennent à Monsieur LE FLOHIC Régis et Madame DAUMARIE. Cette acquisition a pour but de régulariser le tracé de la route de l'Eglise à Lafigère.

L'acquisition se fera au prix de UN EURO (1,00 €) la parcelle soit TROIS EUROS (3,00€) les trois parcelles.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré décide :

- **D'ACQUERIR** les parcelles 125 A 524, 526 et 528 pour la somme de TROIS EUROS (3,00€)
- **D'INSCRIRE** la somme au budget
- **DE PRENDRE** en charge les frais annexes inhérents à l'acquisition
- **DE DONNER** l'autorisation à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'acquisition

Date de transmission de l'acte: 11/09/2024

Date de réception de l'AR: 11/09/2024

007-210701470-DE_2024_98-DE

A G E D I

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Philippe BRILLANT
Secrétaire de séance



A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe Brillant', is written to the right of the official seal.

Date de transmission de l'acte: 11/09/2024
Date de reception de l'AR: 11/09/2024

007-210701470-DE_2024_98-DE
A G E D I